

COUR MUNICIPALE

Sous la direction du service du greffe, la Cour municipale assure le suivi de l'application de la réglementation municipale (**MUN**), du Code de la sécurité routière du Québec (**CSR**) et de certaines autres lois provinciales par les fonctions suivantes :

- Administre les constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, le service d'inspection et les divers agents mandatés à l'application de la réglementation municipale.
- Assure le support administratif nécessaire à la présentation devant le juge municipal des infractions contestées et des constats non réglés dans le délai prescrit (séance de Cour).
- Gère le processus de perception des amendes et émet les diverses procédures requises à cet effet.

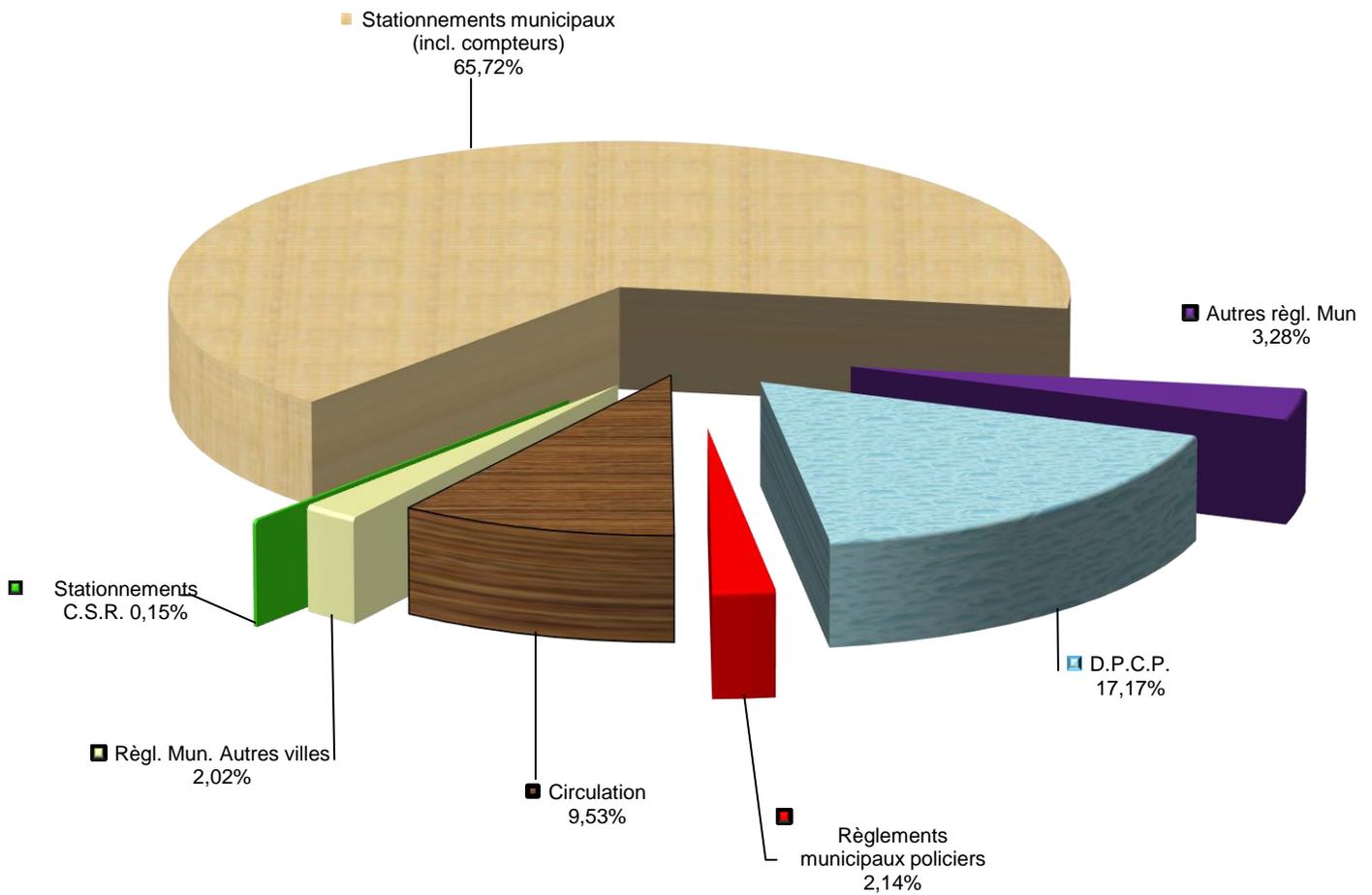
Le personnel :

Hélène Cyr	greffière Cour municipale	poste 2267
Andrée Pilote	perceptrice des amendes	poste 2269
Claris Bernier	agente administrative	poste 2268
Annie St-Pierre	agente administrative	poste 2266
Diane Aubé	perception (à la réception)	poste 2221
Slobodan Delev	juge	poste 2280
Agents aux stationnements		poste 2283

PRINCIPALES ACTIVITÉS

<i>COUR MUNICIPALE</i>	<i>ANNÉE 2019</i>	<i>ANNÉE 2020</i>
Nombre total de constats enregistrés	25 099	21 934
Nombre de dossiers de Cour ouverts	5 393	5 033
Nombre d'avis de non-paiement d'amende à la S.A.A.Q.	1 459	363
Nombre d'avis d'exécution émis	0	17
Nombre de travaux compensatoires offerts	259	106
Nombre de séance de Cour tenues	69	69

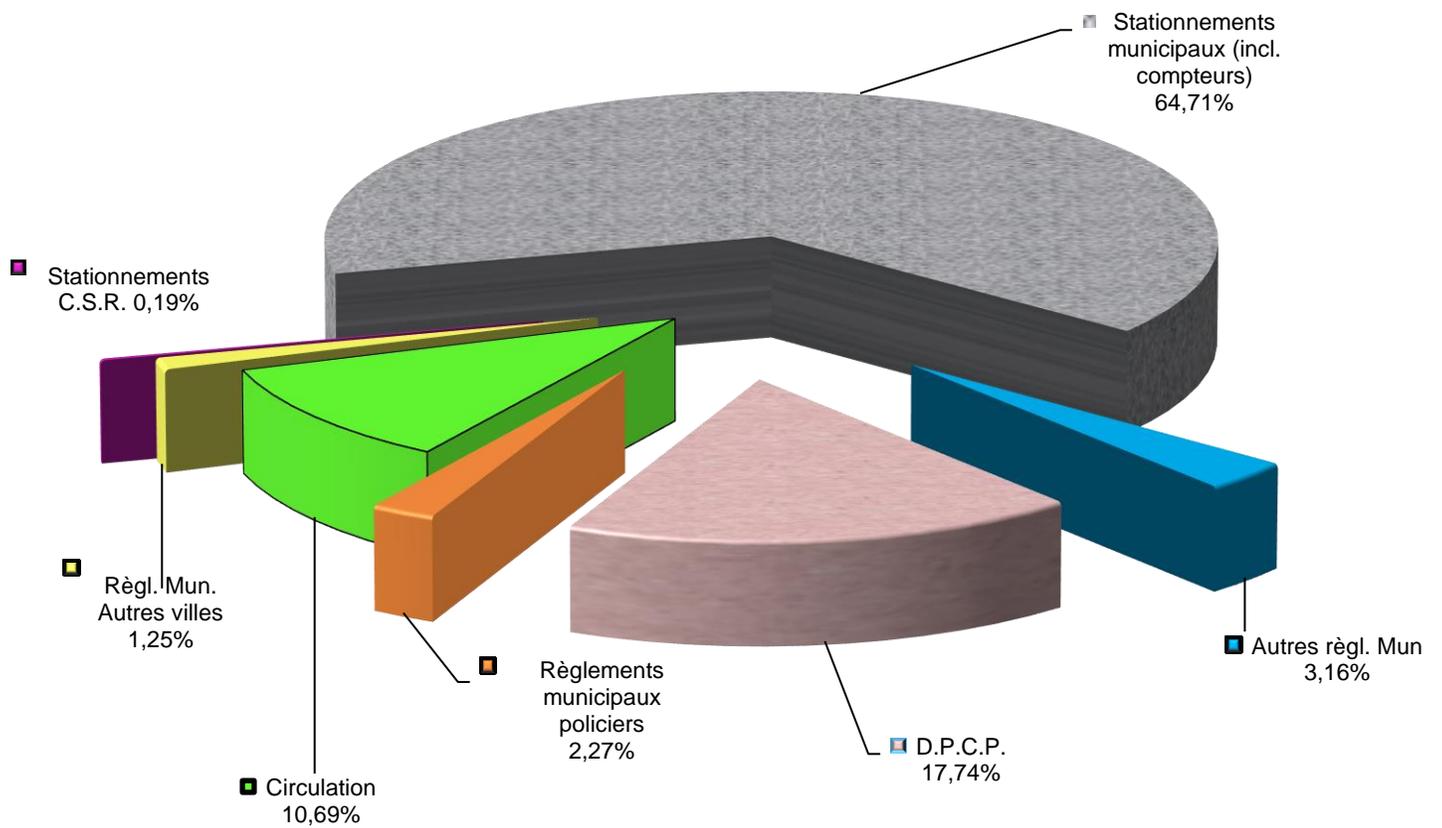
Volume de contraventions données en pourcentage pour l'année 2020



CSR = Code de la sécurité routière du Québec

D.P.C.P.= Direction des poursuites criminelles & pénales

Volume de contraventions données en pourcentage pour l'année 2019



CSR = Code de la sécurité routière du Québec

D.P.C.P. = Direction des poursuites criminelles & pénales